

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **99 (1963)**

Heft 11

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.-; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



La minute
de
vérité

VAUD VAUD

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier :
Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

Association des maîtres des classes supérieures

Il est toujours encourageant pour un comité de voir que le travail qu'il fournit ne rencontre pas que de l'indifférence.

Les questionnaires que nous vous avons envoyés au début de février nous sont rentrés en nombre suffisant pour que nous ayons pu nous faire une opinion valable sur les points abordés. Que tous les collègues, qui ont bien voulu nous répondre, se trouvent ici remerciés.

Les cours d'allemand que nous vous proposons ont eu l'heur de plaire. D'ores et déjà nous pouvons dire que ces cours auront lieu en mai-juin, vraisemblablement le mercredi après-midi. D'autres renseignements suivront.

Quant à notre bibliothèque circulante, elle a trouvé un nouveau responsable en la personne de M. Michel Besençon, maître de classe supérieure à Lausanne. Nous le remercions de bien vouloir se charger de cette entreprise.

Amicalement à tous et bonne fin d'année scolaire.

Francis Rastorfer, prés.

N.B. — Prière de renvoyer les cartons de la bibliothèque à Bibliothèque circulante des classes supérieures, Collège de St-Roch, Lausanne.

† Marcel Soavi

Mardi dernier, une nouvelle provoquait une douloureuse stupéfaction dans le corps enseignant du district de Nyon : Marcel Soavi n'était plus. Ses plus proches collègues restèrent tout d'abord incrédules, tant la nouvelle leur paraissait peu vraisemblable.

Il est vrai que, l'an passé, deux interventions chirurgicales graves avaient mis sa santé en péril. Mais une constitution particulièrement robuste lui avait permis de franchir ce mauvais pas sans trop de difficultés.

Ce n'était, hélas ! qu'un sursis. Aussi le vide créé par le départ récent d'autres collègues de la même trempe s'agrandit-il encore.

Breveté en 1915, Marcel Soavi reprit la classe d'Auguste Corbaz, à Gingins. Ces deux collègues enseignèrent durant toute leur carrière dans le même village. Cet exemple de fidélité exceptionnelle méritait d'être relevé.

Pendant 35 ans, Marcel Soavi mena sa barque avec compétence et fermeté, sa vigueur et son indépendance d'esprit légendaires lui permettant de braver tous les vents contraires. Et les coups de tabac ne manquèrent pas !

Malgré les bourrasques, Marcel Soavi est resté fidèle, à son village, à ses amis, fidèle à la corporation. Son assiduité aux assemblées, le dynamisme qu'il y apportait, ont bien servi la SPV.

Nous prions sa famille, son épouse en particulier, de croire à notre respectueuse sympathie.

Le section de Nyon.

Exposition nationale

Le catalogue d'exposition du groupe 02 « Enseignement » vient de nous parvenir. Nous pensons utile d'en

extraire les grandes lignes et de les communiquer à la SPV, bien qu'il n'ait pas encore été adopté officiellement par le comité du groupe.

Voici les 7 titres de ce catalogue :

- I Idées directrices.
- II Les étapes du développement : de la naissance à la puberté.
- III Les menaces qui pèsent actuellement sur nos enfants.
- IV Secteur « Information ».
- V Les étapes du développement au cours de l'adolescence.
- VI Le maître, cœur de l'école.
- VII L'école de demain.

Dans les remarques préliminaires, il est précisé :

- 1. La conception de l'exposition veut qu'aucun texte ne soit présenté sans illustration, ni aucune illustration sans texte.
 - 2. Dans la mesure du possible, on utilisera avant tout comme matériel d'exposition des travaux réalisés par des enfants, des écoliers et des étudiants.
- Reprenons les titres plus en détail :

I. Idées directrices

1. Un grand panneau présentera à l'entrée du pavillon les trois domaines dans lesquels l'école doit préparer l'individu : formation personnelle, profession et intégration dans la société.

2. Une paroi exposera ensuite les quatre impératifs fondamentaux de l'éducation et de l'enseignement :

- a) Education et enseignement débutent à la naissance (et même 20 ans auparavant !).
- b) C'est pourquoi l'école ne saurait assumer le rôle des parents dont c'est avant tout le devoir d'assurer l'éducation de leur enfant, puis de soutenir l'école dans ses efforts.
- c) Le rôle de l'école n'est pas seulement d'aider l'individu à assurer sa survie, mais de l'éduquer en profondeur, c'est-à-dire de l'aider à découvrir le sens de son existence.
- d) L'école doit éveiller chez l'enfant le sens de sa responsabilité envers la société, « pour un monde solidaire ».

3. Dans la partie consacrée à l'école obligatoire, un nouveau panneau exposera le rôle de cette école, qui est d'aboutir à une première synthèse centrée sur la vie et non à la spécialisation.

4. Vu l'exiguïté des locaux, le thème « école de demain » ne peut être présenté à part : il sera présent dans l'ensemble de l'exposition et doit dégager les principes suivants :

- a) Notre école doit aider l'enfant à accéder, dans un véritable climat de liberté, aux valeurs fondamentales de notre culture et à découvrir le sens de son destin ; elle doit être le lieu où l'on fait l'apprentissage de la vie, maîtres et élèves abordant les problèmes essentiels de la recherche de la vérité, problèmes de conscience et de religion.
- b) Vu l'extension de la technique et l'organisation toujours plus poussée de notre pays, la fédéralisme séparatiste dans le domaine de l'enseignement doit

être abandonné (« Vers une école romande ») et la population doit mettre à disposition de l'instruction publique des moyens financiers plus considérables. Il s'ensuivra pour l'école qu'elle devra développer les valeurs personnelles et la responsabilité individuelle.

c) L'école doit éveiller et développer le sentiment de l'interdépendance et de la solidarité collective. On montrera par exemple que l'école accueille les enfants des travailleurs étrangers et les étudiants étrangers, qu'elle prend contact avec des élèves d'autres pays, s'emploie à venir en aide aux peuples défavorisés et place l'ensemble de l'enseignement (géographie, histoire, littérature) sous le signe du destin commun de l'humanité.

J. V.
(à suivre)

Postes au concours

Bex. — Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 16 avril ou éventuellement 26 août 1963.

Donneloye. — Instituteur primaire.

L'Isle. — Instituteur primaire, institutrice primaire.

Cossonay. — Institutrice primaire (degré inférieur).

Rolle. — Maîtresse de classe enfantine.

Corcelles-le-Jorat. — Instituteur primaire, institutrice primaire. Entrée en fonctions : avril 1963. Couple accepté.

Puidoux. — Institutrice primaire au village. Entrée en fonctions avril 1963.

Renens. — Instituteur primaire. Maîtresse de classe enfantine. Obligation d'habiter la commune de Renens.

GENÈVE

UIGM - Comité 1963

Président :	Tél.
Mario Soldini, 28, av. Pierre-Odier, Genève.	36 06 02
Vice-présidents :	
Raymond Hutin, Dardagny (Ecole des Pervenches)	42 27 51
Georges Gallay, Vernier	8 96 22
Membres :	
Philippe Genequand, 37, ch. Dégallier, Versoix	8 51 54
Etienne Fiorina, Céligny	8 67 92
Pierre Haubrechts, 82, ch. du Renard, Aïre	33 40 46
Roger Journet, 2, rue des Délices, Genève	34 00 54
Jean-Jacques Probst, 75, rue de Carouge, Genève	24 79 22
Bernard Fontana, 5, av. Ernest-Pictet, Genève	33 25 85
Denis Perrenoud, Cartigny	
Gilbert Racine, 43, route de Veyrier, Carouge	42 33 57
Gustave Jenny, 138, ch. d'Aïre, Aïre	34 16 20
Charles Mathiss, 8, r. du Contrat Social, Genève	44 48 76
Bernard Privat, 14, rue de Vermont, Genève	34 38 30
Michel Hagmann, 8, av. de Thônex, Chêne-Bourg	35 47 01

Rapport du président de l'UIG Section des messieurs

MARS 1963

L'UIG vient de vivre une année qui vous a paru peut-être plus calme que la précédente. Certains ont même pensé que les responsables de notre association paraissaient moins actifs, en considérant le nombre peu élevé des séances auxquelles vous avez été convoqués. Cependant votre comité s'est réuni 17 fois en séance de section et 6 fois en Comité mixte.

A tous mes collègues, j'exprime ma gratitude pour le travail considérable qu'ils ont fourni. Ma reconnaissance va plus spécialement à notre collègue Etienne Fiorina qui, très dévoué à la cause de l'Union, a présidé avec distinction les commissions importantes dont les travaux ont été remis au Département pour étude. J'y reviendrai d'ailleurs tout à l'heure.

MUTATIONS

Cinq collègues ont fait valoir leurs droits à la retraite. Ce sont : Georges Durand, Edmond Joris, Charles Pierrehumbert, Marcel Ravel et Paul Senglet.

Nous leur souhaitons de passer de longues années de bonheur et de repos. Ils l'ont bien mérité.

Notre collègue Boris Acquadro a quitté l'enseignement pour reprendre d'autres activités. Nous lui adressons nos vœux de succès dans sa nouvelle entreprise.

Douze collègues ont été reçus à l'UIG, ce sont : Michel Albrecht, Jean-Jacques Barral, Jean-Pierre Besson, Jean-Pierre Haemmerli, Jean-Claude Maison, Jean-Luc Métroz, Maurice Monnier, Bernard Piguet, Dominique Porte, Georges Primatesta, Edmond Rey-Bellet, Jean-Pierre Sauthier. Soyez les bienvenus !

Notre section compte aujourd'hui 173 membres actifs, 74 membres honoraires et 2 membres d'honneur.

ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

Attribution des notes scolaires

Ce problème nous préoccupe depuis longtemps et nous avons estimé qu'il fallait, au moment où des modifications de structures de l'école genevoise vont intervenir, revoir le mode d'attribution des notes.

Le rapport a été publié dans notre journal corporatif, je n'entrerai donc pas dans les détails. La discussion interviendra prochainement avec le Département à ce sujet et nous espérons que nous arriverons à un résultat qui pourra satisfaire les deux parties.

RECRUTEMENT

Nous avons donné notre accord à la suppression des examens d'entrée aux études pédagogiques. L'UIG avait d'ailleurs déjà, il y a quelques années préconisé cette disparition.

Cette suppression ne doit cependant pas amener une diminution des exigences.

Nous avons par contre demandé le maintien de la maturité comme condition d'admission. L'UIG a estimé qu'il fallait que le système actuel de préparation des maîtres soit maintenu et qu'en aucun cas l'année universitaire soit supprimée. Les études universitaires de l'instituteur sont un complément indispensable à sa formation pédagogique et sur le plan corporatif une valeur non négligeable.

L'abrogation des examens d'entrée a permis une arrivée massive de candidates et candidats puisque 113 personnes dont 23 messieurs ont entrepris la première année d'études.

Si les prévisions de la direction des études pédagogiques se révèlent exactes, un faible pourcentage d'échec

se produira en fin d'année. Nous nous réjouissons donc de la solution qui vient d'être trouvée à la question épineuse du recrutement et nous souhaitons qu'à l'avenir les jeunes s'intéressent encore davantage à notre profession.

CENTRE D'INFORMATION

Qui dit centre d'information, dit Georges Gallay, travailleur infatigable et dévoué, toujours sur la brèche et toujours prêt à rendre service. Pour son travail considérable, l'Union lui redit sa reconnaissance. Georges et son équipe ont parfois été déçus, chers collègues et nous devons vous le dire bien franchement. Déçus de ne pas trouver auprès de vous une collaboration plus active. La profession est astreignante, nous le savons, mais faites un effort, consacrez un peu de votre temps à une activité qui pourra servir à tous, maîtres et élèves, et qui permet aux enseignants de se retrouver chaque lundi à Vernier dans une ambiance bien sympathique.

RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

Le chef du Département, M. le conseiller d'Etat Chavanne, n'est pas entré dans nos vues dans la question des 7e d'orientation. Nous avons quant à nous regretté cette décision et nous en avons fait part au président.

Cependant nous avons estimé plus constructif d'attendre les résultats de cette expérience et de les analyser objectivement.

Quatre de nos collègues enseignent dans ce cycle. Ils ont bien voulu nous entretenir récemment de leur activité et nous les en remercions. Nous vous tiendrons au courant des résultats obtenus en fin d'année scolaire.

CONTACTS AVEC L'ÉCONOMIE PRIVÉE

C'est toujours avec intérêt que nous sommes prêts à organiser une visite d'entreprise, sûrs que nous sommes de trouver auprès du CIPR, l'appui nécessaire. Malheureusement, notre plaisir est diminué, lorsque la somme de bonne volonté ne recueille qu'une participation de quelques collègues. C'est ce qui s'est passé cette année avec la visite de l'usine Kugler. Nous le regrettons d'autant plus que la direction de cet éta-

blissement nous avait réservé un accueil fort sympathique. Nos vifs remerciements à la direction de l'usine Kugler et notre reconnaissance à M. Daniel Jordan, le dévoué collaborateur du CIPR.

ACTIVITÉ CORPORATIVE

Revalorisation morale

Cette question a été traitée par une commission présidée par notre collègue Jean Eigenmann. Remanié quelque peu par le Comité mixte, le rapport définitif a été déposé à la fin de 1962 au Département. Cette étude a paru dans l'«Educateur». Très complète, elle permettra un échange de vue utile et espérons-le des décisions de l'autorité compétente. Merci à tous nos collègues qui, à des titres divers ont participé à ce long travail.

Revalorisation matérielle

Sans vouloir faire de la revalorisation matérielle le corollaire d'une revalorisation morale, votre comité a estimé qu'il fallait très sérieusement repenser la question de nos traitements. L'instituteur n'est pas placé dans l'échelle des salaires et dans l'échelle sociale en général à la place qui lui revient.

Que les valeurs à l'époque où nous vivons soient renversées, tout le monde en est parfaitement conscient. Cependant, un individu ne donnera la pleine mesure de son travail que s'il est déchargé de ses soucis matériels.

Actuellement, il n'est pas tenu compte d'une manière équitable ni de notre formation professionnelle de niveau universitaire, ni des responsabilités qui nous incombent.

La commission présidée par Etienne Fiorina a dressé un tableau comparatif des fonctions et traitements dans l'enseignement public d'une part, l'administration cantonale et municipale d'autre part.

Nous espérons que le Département prendra en considération notre demande qui replacera l'instituteur au niveau auquel non seulement il a droit mais où la société doit le situer si elle veut conserver pour ses enfants les maîtres qui lui ont jusqu'à présent donné beaucoup d'eux-mêmes.

Mais attendons d'être reçus au Département avant d'ouvrir une discussion. Nos remerciements aussi à ceux qui ont contribué à l'aboutissement de cette étude, au président de la commission en particulier.

(A suivre.)

NEUCHÂTEL

Bienvenue

Bienvenue cordiale à Mesdemoiselles Thérèse Haesler et Anne-Marie Schudel, toutes deux institutrices à Peseux qui viennent d'être admises dans la section de Boudry, et à Mlle Amy-Marguerite Châtelain, en fonctions à la Chaux-de-Fonds, entrée dans la SPN-VPOD.

W. G.

Rappel

DEMAIN SAMEDI 23 MARS

Assemblée cantonale annuelle au Gymnase de la Chaux-de-Fonds.

Le Comité central.

Comité central et assemblée des délégués

Deux assemblées successives à Neuchâtel, le 13 mars 1963.

Comité central. Présidence, M. Marcel Jaquet. Procès-verbal lu et adopté.

Des démarches ont été entreprises en vue de l'établissement d'un contrat collectif d'assurance-maladie. Il y serait admis que toute la famille de l'assuré puisse aussi en profiter.

Mme Henriod est nommée en qualité de déléguée au Cartel V.P.O.D. en remplacement de M. Benjamin Jost.

MM. Marcel Jaquet et Daniel Reichenbach sont désignés comme délégués à la CASIC.

(Suite à la page 185)

(Suite de la page 176)

M. Claude Grandjean présente un court rapport sur l'«Ecole romande» qui fait depuis longtemps l'objet d'une étude à laquelle il a intensément collaboré.

Trois visites d'usines seront à nouveau organisées cet automne par le président à l'instar de celles qui l'ont été avec grand succès il y a deux ans.

La réforme scolaire qui prévoit pour l'instant des classes-pilotes et des classes scientifiques suscitera une entrevue au Château le 14 mars. Le président y est convoqué.

Un cours de militants syndiqués se fera à Chaumont le 5 avril. S'inscrire jusqu'au 25 mars.

M. W. Zwahlen répondra aux attaques toutes gratuites lancées par l'*Impartial* contre le corps enseignant primaire à l'occasion de la dernière votation.

M. Marcel Jaquet assistera au concours de chorales enfantines le 14 mars.

La prochaine séance du CC précédera l'assemblée générale du 23 mars.

Assemblée des délégués. Présidence de M. Georges Bobillier dont chacun loue la précision et l'énergie.

L'assemblée débute par cette singularité : l'acceptation d'un procès-verbal sans l'avoir entendu...

Le rapport de gestion paru dans l'*«Educateur»* et qui devrait être discuté dans les sections donne lieu à un compte rendu des divers délégués de district. Les remarques et vœux formulés se résument en ceci :

- la défense des situations acquises (pour les maîtres spéciaux) ;
- le souhait que tous les futurs maîtres secondaires passent par le stade primaire ;
- l'attente de l'avis de droit au sujet de l'article 23 de la loi ;
- la différence trop marquée entre les traitements des primaires et des secondaires, au moment où ne nous sera confié que le rebut... Un groupe de collègues étudiera à fond la question des traitements.

Une *revision des statuts* s'imposait déjà (avant leur impression !) par l'adjonction du mot « actifs » en trois endroits de l'article 44. En outre, il sera précisé, à l'article 52, que le président de la section chargée de la préparation de l'assemblée trisannuelle assumera non seulement la présidence de l'assemblée des délégués mais aussi celle de l'assemblée générale en cas de vacance.

Nominations statutaires :

- a) Président de la commission pédagogique : M. Daniel Reichenbach ;
- b) Vice-président du Comité central : M. Paul Grandjean ;
- c) Son suppléant : M. Claude Jaquet ;
- d) Un autre membre non syndiqué : Mlle Anne-Marie Lüscher ;
- e) Caissier central : vacant.
- f) Vérificateurs des comptes : Mlle Reymond, Mlle Jacot, MM. M. Evard et R. Urech. Suppléant : M. Marcel Guyot.
- g) Représentants à l'Exposition scolaire permanente : M. Chs Landry, Mlle Ribaud, M. Renaud.
- h) Délégués au Cartel VPOD (en plus du président CC) : Mlle Henriette Troesch, Mme Henriod, MM. André Blaser, Serge Bouquet, W. Guyot.

Les rapports de caisse et de vérification des comptes, puis les budgets sont adoptés avec vifs remerciements au trésorier.

Cotisations votées comme suit :

1. SPN actifs : 63 fr. (sous réserve d'une prochaine modification).
2. SPN - VPOD actifs : 105 fr. 60.
3. Retraités SPN : 24 fr.
4. Retraités VPOD : 37 fr. 20.
5. En congé SPN : 5 fr.
6. En congé VPOD : 16 fr. 20.

Indemnités pour diverses charges du comité : Les mêmes sont admises. Une innovation cependant : le vice-président, dont les compétences seront accrues, recevra dorénavant 200 fr. par an.

Exposition scolaire permanente : Le distingué président, M. Ch. Landry, rapporte. Il signale que cette institution a atteint nonante ans d'existence. L'ESP sera installée dans les locaux officiels du matériel scolaire et deviendra de plus en plus la chose de l'Etat. M. Landry rappelle qu'il suffit d'un simple téléphone pour obtenir quoi que ce soit de l'ESP. On suggère par ailleurs, qu'un membre du comité vienne présenter l'ESP aux sections où elle n'est pas assez connue. On demande aussi que le « Bulletin du Département de l'IP » donne connaissance de toutes les nouvelles acquisitions faites par l'ESP. On voudrait, en outre, la création d'une « bobinothèque » (admirons l'élégance du néologisme !) qui mette à la disposition des collègues les émissions radioscolaires. — Le comité comptera désormais un délégué par district et les trois inspecteurs.

Enfin, l'on revient aux *conclusions du rapport général* qui expriment les vœux sempiternels de la SPN, dont voici l'essentiel :

- Avènement de l'Ecole romande avec début de l'année scolaire en automne, uniformité de l'âge d'entrée à l'école, programmes identiques. Programmes des dernières années bien adaptés à la nature des sections, notamment pour l'allemand.
- Le travail de la commission pédagogique qui se propose d'entreprendre d'abord les disciplines du français et de l'arithmétique.
- La formation des maîtres de classes de développement.
- La revalorisation de notre profession.
- La caisse de pensions à édifier sur d'autres fondements (Dr Kaiser).
- L'égalité des traitements pour les deux sexes.
- La suppression du référendum obligatoire pour certaines dépenses votées par le Grand Conseil.
- La revision des allocations familiales.
- La semaine de cinq jours dont l'étude va être achevée. Etc.

(Communication rédigée grâce aux notes obligeantes de la dévouée suppléante du soussigné.) W. G.

Jubilés et départs à Peseux

Samedi matin 9 mars, la Commission scolaire et le corps enseignant de Peseux étaient réunis au collège des Guches pour fêter les 40 ans et les 25 ans de service de deux collègues et pour prendre congé d'une institutrice et d'un instituteur.

40 ans d'enseignement. Mlle Madeleine Jeanneret a obtenu le brevet de connaissances en 1921. Après 6 ans d'enseignement aux Planchettes, elle fut nommée à La Chaux-de-Fonds en 1928. Comme de nombreux collègues à cette époque, elle fut victime de la dénatalité et de la fermeture des classes ; elle dut enseigner dans les collèges des environs, au Valanvron et à Bonne-Fontaine. En 1938, elle accepta l'appel de la Commission scolaire de Peseux et quitta avec quelque apprê-

hension le Haut-Jura qu'elle aimait tant pour s'adapter très vite au climat et à la population du vignoble. Institutrice sensible et généreuse, douée d'une mémoire remarquable et d'un esprit toujours ouvert aux grands problèmes de l'heure, elle enseigne à Peseux depuis 25 ans dans le degré inférieur. Malheureusement, ces dernières années, la maladie l'a obligée à quitter sa classe pendant de longues périodes et c'est avec reconnaissance qu'elle fête ses 40 ans d'enseignement qu'à plusieurs reprises elle craignait de ne pas pouvoir atteindre.

25 ans d'enseignement. C'est en 1929 que M. Herbert Perrin obtenait le brevet de connaissances. La pléthore d'instituteurs qui régnait à ce moment lui permit de poursuivre ses études à l'université, de voyager et de se perfectionner dans l'enseignement privé. En 1937, il fut nommé à Peseux où il enseigne actuellement dans le degré supérieur. Adeptes des méthodes modernes d'enseignement, il a utilisé avec bonheur l'imprimerie et le cinéma à l'école; il s'est spécialisé dans l'enseignement des travaux manuels et de la géographie. Ce collègue affable et modeste doit sa réussite à son érudition, à son travail précis et méthodique et à son sens de l'organisation. Dans la force de l'âge, il fera heureusement bénéficier encore de nombreuses classes de toutes ses connaissances.

Retraite anticipée. Mlle Anna Gerber a joué de malchance : brevetée en 1933, elle a dû attendre jusqu'en 1950 avant d'être nommée à Villars. Pendant 9 ans, elle travailla à l'Asile des Billodes du Locle puis partit à l'étranger pour poursuivre des études d'allemand, de psychologie et de pédagogie. Elle se préoccupa plus particulièrement de tous les problèmes de l'enseignement aux enfants handicapés ou inadaptés et c'est grâce à cette spécialisation qu'elle fut appelée à Peseux en 1955 pour créer la classe de développement ouverte en 1956. Ses dons nombreux et variés, ses qualités pédagogiques, son dévouement firent de cette classe un modèle du genre. Hélas, en 1960, un stupide accident de circulation empêcha Mlle Gerber de poursuivre cette belle expérience. Ayant épuisé les prestations de la caisse de remplacement, elle fut contrainte par la maladie et l'invalidité à demander une retraite anticipée, après 13 ans seulement d'enseignement officiel.

Départ. Les autorités scolaires ont profité de cette cérémonie pour prendre également congé de M. Samuel Guinchard, instituteur à Peseux depuis 1954, qui a quitté sa classe l'automne passé pour suivre le cours de formation accélérée de maîtres secondaires.

Tout à tour, le président de la Commission scolaire, un délégué du Conseil communal, l'inspecteur des écoles et le président de section SPN ont pris la parole pour relever les mérites de ces quatre collègues et leur adresser des vœux de santé et de réussite pour l'avenir.

G. M.

Comité de section pour 1963

La Chaux-de-Fonds. Président : M. Jean John ; caissière : Mme Bl.-Andrée Girard ; membres : Mmes Madeleine Baer, Louise Frey, Monique Nicolet ; MM. Etienne Broillet, Maurice Gogniat, Claude Gruet, Michel Jeannet, Georges Mayer, Francis Wolf.

Du rapport annuel des présidents de section

La Chaux-de-Fonds. Depuis plusieurs années M. Jean John assume la présidence de la plus grande section de district. Ce n'est pas une sinécure et il le fait

avec le soin le plus attentif. De son très long et intéressant rapport nous pourrions tout citer si nous n'étions pas limités par l'espace et l'équité.

Traitements. « Rappelons que le projet du Conseil d'Etat était loin de donner satisfaction aux membres du corps enseignant primaire. Si le personnel féminin bénéficiait d'une augmentation assez substantielle, les instituteurs devaient se contenter de la portion congrue. Pour les jeunes enseignants, le taux prévu était même inférieur à celui de l'allocation de renchérissement qui nous était due et l'on a dû se livrer à un véritable tour de passe-passe pour qu'ils conservent tout de même l'illusion d'un maigre accroissement de gain. Pourquoi n'avons-nous pas pu obtenir davantage ? On peut mettre en cause les responsables et se borner à la critique facile. Pour que des revendications puissent être admises par un partenaire qui a tout intérêt à lâcher le moins possible, il faut être forts, unis, résolus, obstinés avec la ferme volonté d'aboutir.

» Le Comité local a demandé au Comité central :

» 1. L'étude minutieuse de la dernière revalorisation afin que chaque collègue puisse être exactement informé de ce qui lui revient de droit.

» 2. L'élaboration d'une véritable politique des traitements. Nos délibérations ont amplement prouvé, en effet, que nos revendications matérielles n'étaient fondées, le plus souvent, que sur des principes empiriques bien insuffisants pour étayer valablement nos légitimes exigences.

» De plus, les autorités communales ne peuvent, dans la pénurie actuelle, reporter indéfiniment leur décision d'augmenter l'allocation de résidence. »

Réforme de l'enseignement. Après le rejet par le peuple d'un premier projet, le Conseil d'Etat en prépare un nouveau qui propose la structure suivante :

« Cinq ans d'école primaire suivis, pour les plus doués, de quatre années d'école secondaire scientifique ou littéraire ; pour les autres, il prévoit une année d'orientation, la sixième, puis trois ans d'école secondaire, section moderne ou trois ans d'école professionnelle.

» Les maîtres primaires enseigneront dans les cinq premières années, bien entendu, en sixième année dite d'orientation et en classes préprofessionnelles. On peut regretter que notre champ d'activité ne s'étende pas aussi à la section moderne. Nous sommes d'avis qu'un maître primaire est parfaitement qualifié pour enseigner les branches principales à ce degré. En définitive, il s'agit moins d'une réforme de l'enseignement que d'un modeste aménagement de l'ancien système. »

Pénurie du corps enseignant. « La situation ne s'est pas améliorée, loin de là. Le cri d'alarme publié dans la presse locale a rendu la population plus consciente du problème sans le résoudre. Avec cela la population scolaire ne fait qu'augmenter quand les recrues chez les membres du corps enseignant diminuent. La formation accélérée du corps enseignant apportera-t-elle le remède ? »

Le président pense que seule une véritable revalorisation de la profession pourra renverser la situation.

Activité de la section. Sept assemblées générales, certaines bien revêtues ; d'autres n'ont connu qu'une très faible participation et c'est infiniment regrettable. Dix séances de comité. M. John loue l'assiduité et le zèle de ses membres. Le *Trait d'Union*, organe de la section, a paru cinq fois. Le président sait gré aux différents délégués qui ont fourni un excellent travail

et qui l'ont informé régulièrement, ce qui est une nécessité.

Il déplore le départ du comité de Mlle S. Voumard, de MM. Marcel Jaquet et Francis Jaquier à qui il exprime sa plus vive reconnaissance pour leur précieuse collaboration. Vœux de longue et paisible retraite à Mme Jeanne Debrot, Mlle B. Godat, A. Jaccard, M. Sandroz, E. Tripet, et à MM. Robert Voumard et Louis Robert.

Enfin, M. John souhaite que la section conserve son dynamisme qui est le caractère propre à sa section.

W. G.

Camp des éducateurs

Les camps des éducateurs et éducatrices aura lieu à Vaumarcus du 3 au 8 août.

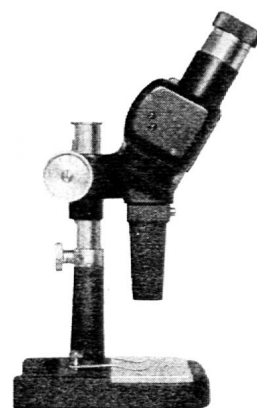
Placement

Jeune enseignante italienne désire faire un séjour d'été à Genève ou dans une autre ville de Suisse dans une famille ou un institut privé où elle pourrait enseigner l'italien ou assumer tout autre emploi qui lui assurerait le logement et l'entretien. S'adresser à Maria Massimo, viale Cappuccini 9/9, Lanciano (Ch.) Italie.

Quelle famille prendrait en pension 4 semaines (juillet-août), fille de collègue bernois? S'adresser à O. Zutter, inst. Berne, Neubrückestr., 80.

Colonies de vacances

Le Mouvement de la jeunesse suisse romande cherche directeurs (ou directrices) pour ses colonies au bord de la mer, dont l'une sera réservée aux enfants de 14 à 15 ans. Durée du séjour: 1 mois. S'adresser au M.J.S.R., 5, rue du Temple, Genève (tél. 0 22 31 20 90).



Microscope stéréoscopique Kern, l'instrument idéal pour l'enseignement des sciences naturelles

Image redressée stéréoscopique. Grande distance entre l'objectif et l'objet. Objectifs de rechange avec grossissements de 7 à 100 x.

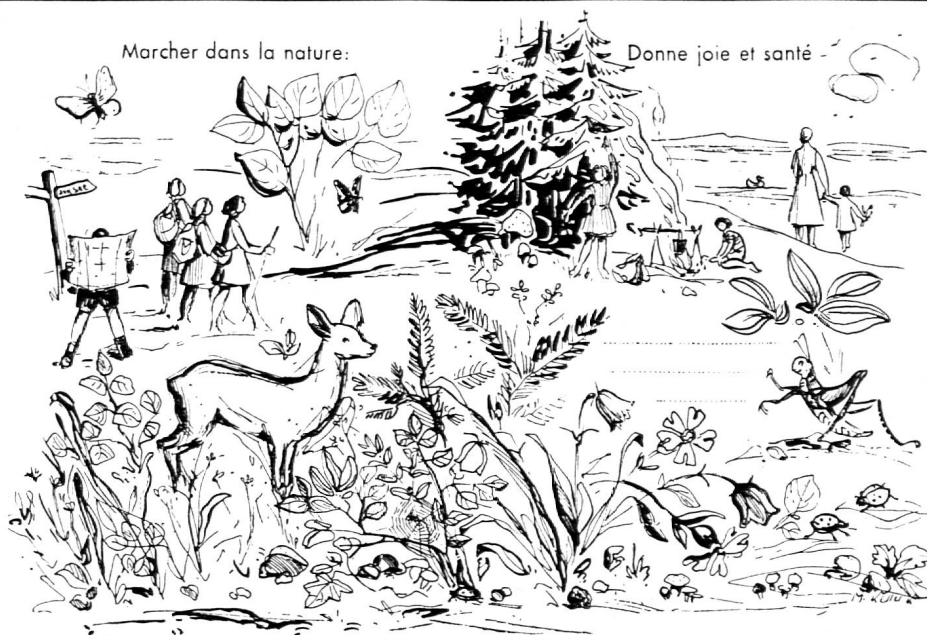
Réticules de mensuration pour l'emploi comme microscope de mesure.

Différents modèles de statifs.

Prix modéré pour l'équipement standard, possibilités d'extension selon les besoins.



Kern & Cie S.A. Aarau



Pour la rentrée

Une provision
de protège-cahiers

Petit format A 5 :
No 4 et No 9.

GRAND FORMAT B 5

- No 4 Pour le lait (herbes et fleurs).
- No 9 Pour le raisin de table et le jus de raisin.
- No 12 Pour la sécurité de la route.
- No 24 Marcher dans la nature.
- No 25 Sport.

Prix :

Fr. 0,06 pièce ; à partir de 100 ex. : Fr. 0,05 ;
dès 500 ex. : Fr. 0,04 ; dès 1000 ex. : Fr. 0,035.
Port en sus.

Echantillons gratuits.

Office suisse des imprimés antialcooliques scolaires, Lindenrain 5a, Berne.

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

Pour une aide efficace
dans la réalisation de
toutes vos opérations
bancaires



Sièges et succursales
dans toute la Suisse

Capital et réserves: Fr. 450 millions



Pour
la rentrée des
classes
boîtes de couleurs
pastels
encre de
Chine



Talens & Fils SA Olten

PHOTOGRAVURE REYMOND S.A.
LAUSANNE (SUISSE)



illustrateurs de l'impression typographique depuis
1890



**Société vaudoise
de Secours mutuels**

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement
plus de 1200 membres de la SPV avec conjoints et enfants

assure:

Les frais médicaux et pharmaceutiques. Une indemnité spéciale pour séjour en clinique. Une indemnité journalière différée payable pendant 360, 720 ou 1080 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT, RUE GOTTETTAZ 16, LAUSANNE, TÉL. 23 85 90



Pour votre jardin

deux engrais efficaces
ENGRAIS COMPLET LONZA
NITRATE D'AMMONIAQUE

LONZA S.A. BALE